

INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE

« POUR LE DROIT À VIVRE DIGNEMENT DE SON TRAVAIL – POUR UN SALAIRE MINIMUM CANTONAL »



Les électeurices soussigné-e-s demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise :
Acceptez-vous l'initiative populaire constitutionnelle « Pour le droit à vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal » ? demandant que la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 soit modifiée comme suit :

Chapitre VII
Art. 60 **Protection sociale**

Politique sociale et santé publique

1 L'État et les communes assurent à chaque personne habitant le canton les conditions d'une vie digne :

- a. par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale;
- b. par une aide sociale en principe non remboursable;
- c. par des mesures de réinsertion.

2 (Nouveau) Chaque travailleur a droit à un salaire qui lui assure un niveau de vie décent. Pour ce faire, l'État institue un salaire minimum applicable en principe à tous les secteurs économiques.

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans la commune ci-dessous. Les indications doivent être manuscrites et apposées par le-la signataire iel-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste. Celui qui falsifie les résultats de la récolte de signatures est punissable selon l'article 282 du Code pénal suisse

N° POSTAL		COMMUNE POLITIQUE					
N°	NOM PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE			ADRESSE EXACTE	SIGNATURE	CONTROLE (LAISSER EN BLANC)
	ÉCRIRE DE SA PROPRE MAIN ET SI POSSIBLE EN MAJUSCULES	JJ	MM	AAAA	RUE ET NUMÉRO	MANUSCRITE	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

COMITÉ D'INITIATIVE Gabriella Lima, Lausanne; Arnaud Bouverat, Lausanne; Angela Zimmermann, Lausanne; Anne Papilloud, Prilly; Bounouar Benmenni, Le Chenit; David Gygax, La Tour-de-Peilz; Dominique Gigon, Lausanne; Ella-Mona Chevalley, Yverdon-les-Bains; Fabrice Chaperon, Nyon; Hadrien Buclin, Lausanne; Jimmy Schuler, Vevey; Luca Schalbetter, Yverdon-les-Bains; Mathias Ortega, Yverdon-les-Bains; Pierre-Yves Maillard, Renens; Quentin Talon, Montreux; Raphaël Mahaim, Lussy-sur-Morges; Rebecca Joly, Prilly; Samuel Bendahan, Lausanne; Samuel Maillefer, Grandson; Thierry Lambelet, Vallorbe; Valérie Perrin, Lausanne; Virginie Pilault, Grandson; Virginie Zürcher, Lausanne.

Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 98 LEDP.

Décroissance alternatives (EàG); Jeunes Vert-e-x-s; Jeunesse socialiste; Parti socialiste vaudois; POP; solidaritéS Vaud (EàG); Solidarité & Écologie (EàG); SSM; SSP; SSRS; SYNA; Syndicom; UNIA; USV; Les Vert-e-s.

La municipalité atteste que les
citoyen-ne-s ci-dessus sont inscrit-e-s
au rôle des électeurices à la date du

(jour du contrôle par le greffe)

et que le nombre
des signatures
valables est de

Au nom de la municipalité

(sceau et signature)

Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels:
12 mai 2023. Dernier délai pour la remise des listes de
signatures aux Municipalités: **12 septembre 2023.**
Conformément à l'art. 120 LEDP, la municipalité adresse les
listes de signatures attestées au Comité, le **26 septembre**
2023 au plus tard. Le Comité remet l'ensemble des listes
attestées au Bureau électoral cantonal le **3 octobre 2023**
au plus tard.

POUR LE COMITÉ D'INITIATIVE, UN SALAIRE MINIMUM CANTONAL...

... est une urgence : la crise du Covid-19 a mis en évidence la précarité de très nombreux·se·x·s salarié·e·x·s, souvent dans les activités les plus essentielles. De nombreuses entreprises ont reçu des aides publiques pour faire face à la crise. Elles doivent maintenant garantir aux salarié·e·x·s des salaires leur permettant de vivre dignement ! Et l'inflation actuelle renforce encore cette précarité. Carburant, chauffage, primes d'assurance maladie, la hausse des prix frappe de plein fouet les ménages modestes qu'il est urgent de soutenir.

... permet de vivre dignement : selon le rapport social vaudois, en 2017, 14 % des salarié·e·x·s du privé touchaient des « bas salaires » (moins de 3930 francs). Ils·elles gagnaient donc moins que les deux tiers du salaire médian. Aujourd'hui, environ 10 % des salarié·e·x·s sont concerné·e·s. Le salaire minimum s'attaque à une des causes des bas salaires : la sous-enchère salariale pratiquée par les patron·ne·s. Les grandes entreprises et leurs actionnaires bénéficient de gros cadeaux fiscaux de la part du canton. Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à l'exploitation des salarié·e·x·s ; ce sont pourtant elleux qui produisent la richesse !

... complète et renforce les conventions collectives : les conventions collectives ne sont pas suffisantes pour lutter contre les bas salaires. Elles ne couvrent qu'environ 50 % des salarié·e·x·s du canton. Or, ce sont

justement dans les secteurs qui ne sont pas couverts que sévit principalement la sous-enchère salariale résultant des abus patronaux. L'initiative implique syndicats et employeurs dans l'application du salaire minimum cantonal.

... est un pas pour lutter contre les discriminations salariales à l'égard des femmes : aujourd'hui, les femmes représentent plus de 60 % des personnes à bas salaires. En améliorant le salaire de milliers de travailleuses touchant de faibles rémunérations, le salaire minimum légal sera un pas concret vers l'égalité salariale dans les faits, contre l'exploitation indécente de dizaine de milliers de femmes salariées, et contre leur paupérisation encore plus grande à l'âge de la retraite !

... est souhaité par la population : le droit à un salaire minimum avait obtenu le soutien de 48,89 % votant·e·x·s vaudois·e·x·s en 2011. Depuis, les cantons de Neuchâtel, Jura, Genève (avec plus de 58 % des suffrages exprimés), Tessin et Bâle-Ville ont introduit un salaire minimum légal cantonal. Et bientôt, d'autres devraient encore s'ajouter à cette liste. Ce sont des signaux très clairs marquant la volonté d'en finir avec des salaires qui ne permettent pas de vivre dignement.

Cet argumentaire n'engage que ses auteur·e·x·s

**SIGNEZ LES DEUX
TEXTES D'INITIATIVE,
QUI SE COMPLÈTENT !**

**L'INITIATIVE
CONSTITUTIONNELLE
pour ancrer le principe
d'un salaire minimum
dans la constitution**

**L'INITIATIVE
LÉGISLATIVE
pour introduire ce salaire
minimum cantonal
indexé au coût de la vie**